

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 11
Pouvoirs : 6
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER

BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER

BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET

ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU

JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**Secrétaire de séance** : Maud BRUNIER**DELIBÉRATION N° 60****RAPPORTEUR** : Christine PIAULET**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE - APPROBATION**Madame la Maire présente au conseil municipal le **BUDGET PRIMITIF 2020 de LA COMMUNE**.

Il est proposé de voter le dit budget par chapitre et par opération.

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2020 de la COMMUNE qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 6 656 117,82 €**Section d'investissement** : 1 784 586,94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve le budget primitif 2020 de la COMMUNE.

VOTE**POUR : 16****ABSTENTION : 1**
de Christian LECOQ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

